

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de Saint-Maurice-la-Souterraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence d'Evelyne AUGROS, maire.

Date de convocation : 30 septembre 2021

Présents : Mme AUGROS Evelyne, Mme BEISSAT Maryline, Mme BOUCHAUD Stéphanie, Mme CAILLAUD Séverine, M. GENTY Philippe, Mme GRELLIER Christelle, Mme MAURICI Cécile, M. PENNY Nicolas, M. RENAUD Gérard, M. VOISIN Stéphane, Mme SIMONNEAU Agnès,

Excusés : M. AUVERLOT Fabrice, M. BOUDET Benoît (a donné pouvoir à M. VOISIN Stéphane), M. LUCAT Jean-Philippe (a donné pouvoir à Mme BOUCHAUD Stéphanie), Mme YVERNAULT Murielle (a donné pouvoir à Mme AUGROS Evelyne)
Mme Christelle GRELLIER est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du 3 septembre 2021

Le compte-rendu de la réunion du 3 septembre 2021 est lu et approuvé.

2. Acquisition d'une pompe pour l'assainissement du Dognon I.

Mme le maire explique au conseil municipal qu'une des pompes est en très mauvais état et qu'elle nécessite d'être remplacée. Elle présente un devis de l'entreprise Limatech dont le coût s'élève à 2 725,00 € HT soit 3 270,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Limatech pour un montant de 2 725 € HT et autorise Mme le Maire à signer le devis.

3. Dossiers DETR

La commune va bénéficier des reliquats de DETR pour la voirie, l'aqueduc de Gacheny et la réfection des caniveaux devant l'école. Ces 3 dossiers vont également bénéficier de 20% de subvention du département (dispositif boost comm'une).

3.1 Grosses réparations de la voirie

Mme le maire présente des devis concernant le chemin des lagunes du Dognon et de l'Age Troinet et la réfection d'une partie de la voie communale du grand Bessac. Comme le chemin de la Clairière initialement prévu dans le dossier de demande de DETR a bénéficié d'une réfection lors du passage de la fibre, il n'a plus besoin de travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, retient à l'unanimité l'offre la mieux disante, soit celle d'Evolis pour un montant de 11 907,44 € HT.

3.2 Reconstruction de l'aqueduc de Gacheny

Mme le maire présente au conseil municipal présente les devis reçus pour la reconstruction de l'aqueduc de Gacheny :

- Evolis 23 : 13 584,43 € HT
- LTP : 10 810 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, retient à l'unanimité l'offre la mieux disante, soit celle de l'entreprise Limousin Travaux Publics pour un montant de 10 810,00 € HT.

3.3 Réfection des caniveaux devant l'école

Deux devis ont reçus pour la reconstruction de l'aqueduc :

- Evolis 23 : 5 330,60 € HT
- LTP : 3 650 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité l'offre la mieux disante, soit celle de l'entreprise Limousin Travaux Publics pour un montant de 3 650 € HT.

4. Changement des fenêtres des locaux communaux

Suite à l'obtention de la subvention « Boost Comm'une », des devis ont été demandés pour le changement de menuiseries du salon de coiffure (vitrine + une fenêtre), de la cuisine de la salle des fêtes, de la salle du bar et de la salle du conseil municipal auprès de deux entreprises (Naudon Mathé et Tissier père et fils).

Au vu de la vétusté de la vitrine du salon de coiffure, le conseil municipal décide de changer les menuiseries, dans ce bâtiment uniquement pour l'instant, et charge Mme le maire de rechercher des subventions supplémentaires avant de prendre une décision pour les autres locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité l'offre la mieux disante, soit celle de Naudon Mathé pour un montant de 5 440,48 € HT.

5. Remboursement des salaires et charges d'un employé communal par le budget eau assainissement

Le conseil municipal décide que le service eau-assainissement remboursera sur le budget principal les frais relatifs aux salaires et charges sociales de l'agent communal Jean-Louis PENNY, chargé de l'entretien des stations et lagunes, soit un versement égal à 3 mois et demi de plein traitement afférent à l'indice majoré 394 pour l'année 2021.

6. Commission de contrôle des listes électorales

Pour rappel, cette commission est composée de 5 conseillers municipaux : 3 de la liste majoritaire et 2 de la seconde liste. Les conseillers municipaux prêts à participer sont pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal, le maire et les adjoints étant exclus. Il est nécessaire de remplacer les 3 personnes de la liste majoritaire (Nicole Simonneau, Stéphane Voisin et Cécile Maurici).

Les personnes siégeant à cette commission sont : Gérard Renaud, Fabrice Auverlot, Christelle Grellier, Maryline Beissat et Stéphanie Bouchaud.

7. Commissions communales

Il est proposé de revoir la composition des commissions communales suite à l'entrée de Mme Séverine Caillaud au sein du conseil municipal et de créer une commission d'action sociale, ayant vocation à instruire des dossiers en matière d'action sociale et une commission environnement.

Commission finances : AUGROS Evelyne, AUVERLOT Fabrice, BEISSAT Maryline, BOUCHAUD Stéphanie, BOUDET Benoît, GENTY Philippe, LUCAT Jean-Philippe, MAURICI Cécile, PENNY Nicolas, RENAUD Gérard, SIMONNEAU Agnès, YVERNAULT Murielle

Commission travaux, voirie, eau et assainissement : AUGROS Evelyne, BEISSAT Maryline, BOUCHAUD Stéphanie, BOUDET Benoît, LUCAT Jean-Philippe, PENNY Nicolas, RENAUD Gérard, VOISIN Stéphane, YVERNAULT Murielle

Commission école : AUGROS Evelyne, BEISSAT Maryline, BOUCHAUD Stéphanie, GRELLIER Christelle, MAURICI Cécile, SIMONNEAU Agnès, VOISIN Stéphane, YVERNAULT Murielle

Commission urbanisme : AUGROS Evelyne, BOUCHAUD Stéphanie, BOUDET Benoît, LUCAT Jean-Philippe, PENNY Nicolas, YVERNAULT Murielle

Commission jeunesse, sports, culture, loisirs : AUGROS Evelyne, AUVERLOT Fabrice, GRELLIER Christelle, MAURICI Cécile, VOISIN Stéphane

Commission commerces et valorisation de la production locale : AUGROS Evelyne, AUVERLOT Fabrice, BOUCHAUD Stéphanie, BOUDET Benoît, GENTY Philippe, LUCAT Jean-Philippe, VOISIN Stéphane, YVERNAULT Murielle

Commission hygiène et sécurité : AUGROS Evelyne, AUVERLOT Fabrice, SIMONNEAU Agnès, YVERNAULT Murielle

Commission environnement : AUGROS Evelyne, GENTY Philippe, MAURICI Cécile, PENNY Nicolas, RENAUD Gérard, SIMONNEAU Agnès, YVERNAULT Murielle

Commission action sociale : AUGROS Evelyne, BEISSAT Maryline, BOUCHAUD Stéphanie, CAILLAUD Séverine, GRELLIER Christelle, MAURICI Cécile

8. Points d'information

▪ Ecole

L'architecte, Mme Viravaud, a présenté à la commission école une ébauche de réaménagement de l'école pour abriter la garderie et la classe du préfabriqué. Des variantes sont également à l'étude. Le projet sera présenté à l'équipe des enseignantes le lundi 11 octobre.

▪ Projet de création d'un city stade

La création d'un city stade derrière l'école est également envisagée, des devis ont été demandés. Les possibilités de financement sont à l'étude.

▪ Création d'un espace multi-services

Des documents complémentaires ont été demandés pour la demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine, notamment une note d'intérêt du projet au regard de la zone de chalandise, la liste des commerçants et producteurs pressentis pour intégrer l'équipement et leur provenance géographique, une analyse de la non-distorsion de concurrence, un prévisionnel d'exploitation. Ces documents sont en cours d'élaboration avec les représentants du groupe Casino-Vival.

▪ Marchés des producteurs et créateurs locaux

Le marché d'automne des producteurs locaux aura lieu le dimanche 24 octobre de 8h30 à 13h et celui de Noël aura lieu le dimanche 12 décembre.

▪ Protocole sanitaire pour l'utilisation de la salle des fêtes

Une mise à jour du protocole d'utilisation de la salle des fêtes est nécessaire pour prendre en compte l'évolution des contraintes sanitaires.

▪ Vie associative

Une réunion des présidents d'associations est organisée le vendredi 15 octobre pour définir le calendrier des manifestations de 2022.

- **Incivilités**

Des dépôts sauvages d'ordures continuent d'être constatés dans la commune. Ils sont systématiquement signalés à la gendarmerie et à Evolis23. Une signalisation rappelant les amendes encourues sera installée à proximité des containers du bourg.

- **Organisation du repas de Noël des aînés**

La confirmation ou non de la possibilité d'organiser le repas de Noël des aînés dépendra de l'évolution de la situation sanitaire et des consignes de la préfecture.

La secrétaire de séance,
Christelle GRELLIER